

## Personnes prises en charge pour sclérose en plaque (SEP) en 2015

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM, cartographie des patients et des dépenses ([http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/cnamts\\_rapport\\_charges\\_produits\\_2018.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2018.pdf)).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie).
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec code CIM-10 de sclérose en plaque, et/ou personnes hospitalisées pour sclérose en plaque au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)).
- Les taux standardisés permettent de neutraliser les différences dues à des variables influençant le phénomène étudié, telles que l'âge et le sexe, afin d'autoriser la comparaison de ces taux entre eux (pour plus d'informations : [http://www.pifo.uvsq.fr/epideoo/esp/chap\\_2/standardisation.html](http://www.pifo.uvsq.fr/epideoo/esp/chap_2/standardisation.html)). Les standardisations sont réalisées sur la structure d'âge et sexe des estimations de population de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2016.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2015, on dénombre 92 000 personnes prises en charge pour sclérose en plaque (SEP), dont 73% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 50 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 5%, dont 77% sont des femmes. Dans l'ensemble, 88% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec la sclérose en plaque. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 1,61‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 082 900 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 1,59‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,55‰ sont prises en charge pour sclérose en plaque (SEP), contre 1,56‰ de la population générale de même âge (taux standardisés : 0,68‰ contre 1,54‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
 des personnes prises en charge pour sclérose en plaque (SEP) par classe d'âge en 2015**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	< 100	3 600	11 700	5 500	3 100	1 000	24 900
Taux brut	0,01‰	0,55‰	1,7‰	1,74‰	1,25‰	0,55‰	0,94‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	< 100	9 500	31 600	14 700	7 800	3 300	67 000
Taux brut	0,01‰	1,28‰	3,95‰	3,87‰	2,64‰	1,06‰	2,19‰
<b>Total</b>							
Effectif	< 100	13 100	43 300	20 300	10 900	4 300	92 000
Taux brut	0,01‰	0,94‰	2,91‰	2,9‰	2,01‰	0,87‰	1,61‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
 des personnes prises en charge pour sclérose en plaque (SEP) par région en 2015**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	2 900	0,89‰	0,93‰	7 500	2,01‰	2,05‰	10 400	1,49‰	1,54‰
Bourgogne-Franche-Comté	1 100	1,05‰	1,06‰	3 600	2,84‰	2,80‰	4 800	2,01‰	2,01‰
Bretagne	1 200	0,95‰	0,97‰	3 300	2,30‰	2,28‰	4 500	1,67‰	1,68‰
Centre-Val de Loire	1 100	1,05‰	1,07‰	3 000	2,52‰	2,50‰	4 000	1,84‰	1,85‰
Corse	100	0,98‰	0,93‰	300	2,21‰	2,07‰	400	1,64‰	1,55‰
Grand Est	2 700	1,24‰	1,26‰	7 300	2,93‰	2,90‰	10 000	2,15‰	2,15‰
Guadeloupe	< 100	0,18‰	0,21‰	100	0,61‰	0,58‰	200	0,42‰	0,43‰
Guyane	< 100	0,09‰	0,11‰	< 100	0,29‰	0,37‰	< 100	0,20‰	0,25‰
Hauts-de-France	2 900	1,20‰	1,23‰	7 300	2,63‰	2,64‰	10 200	1,96‰	1,99‰
Ile-de-France	4 800	0,96‰	0,99‰	11 600	2,03‰	2,04‰	16 400	1,53‰	1,56‰
Martinique	< 100	0,31‰	0,35‰	200	0,91‰	0,86‰	200	0,65‰	0,65‰
Mayotte	< 100	0,02‰	0,03‰	< 100	0,08‰	0,07‰	< 100	0,05‰	0,05‰
Normandie	1 300	0,97‰	0,98‰	3 300	2,22‰	2,19‰	4 600	1,64‰	1,63‰
Nouvelle Aquitaine	1 800	0,83‰	0,82‰	5 600	2,15‰	2,09‰	7 400	1,54‰	1,52‰
Occitanie	1 900	0,84‰	0,85‰	5 300	2,03‰	2,01‰	7 200	1,48‰	1,49‰
Pays de la Loire	1 200	0,80‰	0,83‰	3 500	2,12‰	2,14‰	4 700	1,50‰	1,54‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 800	0,86‰	0,88‰	4 800	1,97‰	1,96‰	6 600	1,46‰	1,47‰
Réunion	< 100	0,18‰	0,20‰	100	0,29‰	0,29‰	200	0,24‰	0,25‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts des personnes prises en charge pour sclérose en plaque (SEP) décédées par classe d'âge en 2015**

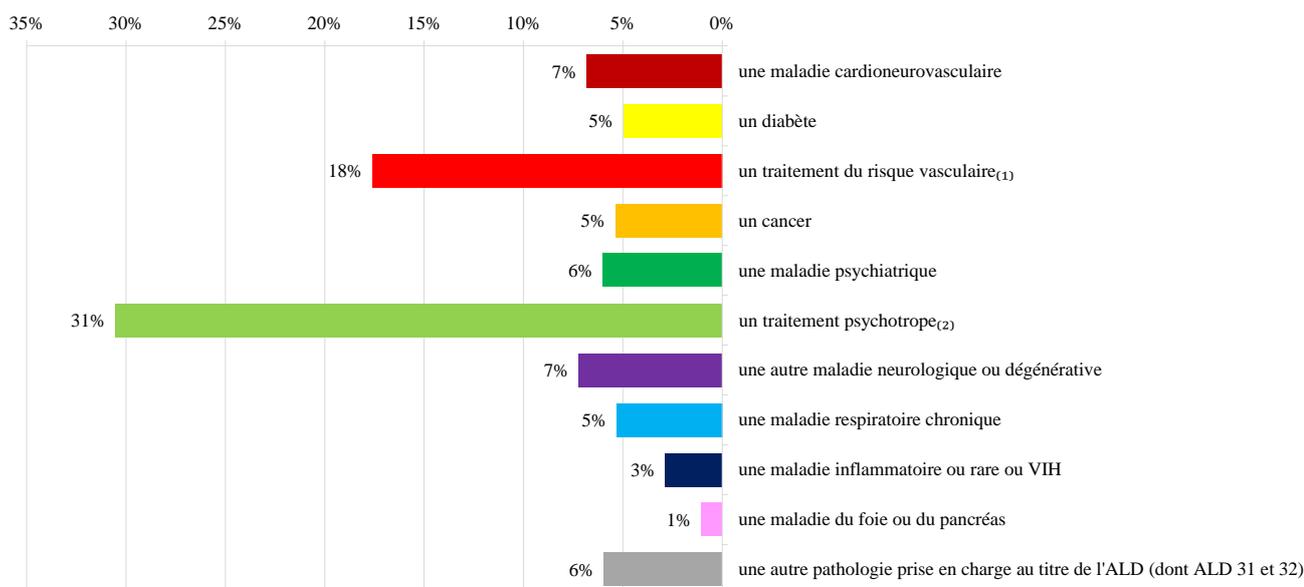
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	200	200	300	300	1 000
Effectif total	100	11 800	38 700	17 200	9 200	3 800	80 800
Taux brut	-	-	0,45%	1,44%	2,84%	7,52%	1,23%

Source : SNIRAM / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour sclérose en plaque (SEP) sont de 66 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour sclérose en plaque (SEP), pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou diabète

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 158 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 296 millions d'euros (0,8%) sont attribués à la prise en charge pour sclérose en plaque :

- 843 millions d'euros pour les soins de ville
- 251 millions d'euros pour les dépenses hospitalières
- 201 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 11 920 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

### 6. Evolutions entre 2013 et 2015

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour sclérose en plaque (SEP) est de 3,16%. L'évolution brute de la prévalence entre 2013 et 2015 est de 0,01 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

#### b. Evolution des dépenses entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la sclérose en plaque (SEP) est de 7,35%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de +4,51%.